

OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE DU SERVICE SOCIAL (H/F)

L'ASSOCIATION

Principal acteur du logement accompagné en région Hauts-de-France, Aréli propose une offre de logements principalement dédiée à ceux que le marché classique laisse trop souvent sans solution satisfaisante (seniors, jeunes, personnes en situation de rebond après une rupture personnelle ou sociale...). Aréli compte près de 2 000 logements au sein de résidences de logements temporaires, pensions de famille, résidences accueil, résidences de jeunes travailleurs, résidences locatives seniors et résidences locatives classiques. Aréli est soit propriétaire, soit locataire des murs des résidences dont elle est gestionnaire.

En tant que maître d'ouvrage d'insertion, fonction qu'elle peut exercer pour le compte d'autrui, Aréli contribue aussi au développement de l'offre de logements spécialisée et de l'hébergement.

Aréli est à l'initiative du programme Emergence. Depuis 2002, Emergence a permis à près de 900 bacheliers boursiers entreprenants, motivés, et qui visent haut, de poursuivre les études qu'ils souhaitent et de réussir à la hauteur de leur potentiel et de leurs ambitions via une bourse, un coaching au long cours, et une ouverture sur le monde professionnel, pendant toute la durée de leurs études supérieures.

LES MISSIONS

Sous la responsabilité du Directeur des Services Résidentiels, et dans le cadre d'une collaboration étroite avec lui, le Responsable du Service Social gère hiérarchiquement l'ensemble de l'équipe sociale, composée d'un Coordinateur de logements temporaires, de Travailleurs Sociaux, d'un Coordinateur Santé, de Responsables de Pension de Famille, d'Animateurs de Pension de Famille, de Responsables de Résidence seniors, d'un Responsable de Résidence sociale, soit une trentaine de collaborateurs. Il s'appuie et délègue au Coordinateur de logements temporaires l'encadrement et la coordination de l'action sociale de cette activité.

En contact avec l'ensemble des services supports basés au Siège, il travaille notamment en grande proximité avec le Responsable de la Gestion Locative. Le Responsable du Service Social est également en contact avec les partenaires financiers, institutionnels et de terrain avec lesquels l'équipe travaille, ou dans le cadre de l'élaboration de nouveaux projets.

Le Responsable du Service Social est chargé d'encadrer l'équipe sociale, de coordonner et de s'assurer de la pertinence de l'action sociale menée au quotidien par les équipes en lien avec le projet associatif d'Aréli. En lien avec le Directeur des Services Résidentiels, il doit également garantir la cohérence du projet social de l'Association et des résidences.

Il œuvre activement au côté de la Direction à la dynamique associative, à la réflexion et au développement de nouveaux projets et de nouvelles missions dédiées au service social.

- **Management :**

- Encadrer, animer et accompagner l'équipe de l'intégration à la sortie éventuelle des collaborateurs ;

- Collaborer à la définition et/ou à l'adaptation et l'évolution des fiches de poste du service ;
- Conduire les Entretiens Biannuels d'Activité (EBA) et d'évolution professionnelle (EPP) ;
- Développer les compétences des professionnels et identifier les besoins en formation dans le cadre du plan de développement des compétences annuel ;
- Recruter les membres de l'équipe ;
- Assurer la gestion administrative de l'équipe en conformité avec les règles RH établies :
 - Organiser le travail de l'équipe selon les besoins identifiés en résidences, établir les grilles horaires ;
 - Définir les priorités de la prise de congés ;
 - Valider les horaires et les éléments variables de paye.

- **Gestion administrative et budgétaire :**

- Gérer, répartir et planifier les moyens matériels et humains du service ;
- Effectuer le suivi de la gestion administrative des projets des équipes ;
- Elaborer les dossiers de subventions liés au service et assurer leur suivi (bilans financiers et qualitatifs), en collaboration avec le Directeur Ressources et l'Assistant Administratif en charge des subventions ;
- Développer et diversifier les sources de financements de l'action sociale de l'Association.

- **Action sociale :**

- Par la connaissance du public et du travail des équipes, contribuer, auprès de la Direction, au développement de l'Association en identifiant les besoins en matière d'offres de logement accompagné et de services ;
- Plus largement, participer, dans son champ d'intervention, à la dynamique associative, à l'enrichissement du projet associatif, à des projets d'innovation et d'expérimentation ;
- Veiller à la mise en place d'une politique globale cohérente de l'action sociale pour l'association Aréli, définie avec le Directeur des Services Résidentiels, et en adéquation avec les orientations générales données par l'Association et les moyens financiers alloués au service ;
- Elaborer le document de programmation des actions sociales sur chacune des résidences ;
- Être garant de la mise en œuvre de nouvelles actions ou de projets spécifiques et/ou expérimentaux.

- **Communication :**

- Être l'interface entre le service social et la Direction ;
- Transmettre les informations et les décisions de la Direction aux équipes ;
- Diffuser aux équipes les informations concernant les évolutions législatives, juridiques, réglementaires, et la vie de l'Association ;
- Rendre compte au Directeur des Services Résidentiels de l'activité du service ;
- Assurer avec ses supérieurs hiérarchiques les relations stratégiques et politiques de l'Association ;
- Elaborer le rapport d'activité du service social et plus globalement, contribuer à l'alimentation des outils de communication internes et externes de l'Association ;
- Veiller à l'existence, à l'adaptation et à l'utilisation des outils de communication en lien avec l'activité et faire des propositions d'ajustements ou de créations d'outils si nécessaire, et participer à leur conception.

- **Partenariat :**

- Développer les réseaux et les partenariats fonctionnels, institutionnels et financiers ;
- Représenter le service auprès des instances extérieures ou déléguer le cas échéant une partie de cette représentation aux collaborateurs et notamment au Coordinateur logements temporaires.

La liste de ses tâches, non exhaustive, pourra évoluer en fonction de l'ajustement de l'organisation de l'Association, des missions ou objectifs.

PROFIL

- **Savoir :**

Titulaire au minimum d'un diplôme social de niveau 6 (anciennement niveau II), vous êtes doté d'une expérience dans le domaine du logement, de l'insertion, de la précarité et connaissez la législation et maîtrisez le pack office.

- **Savoir-faire :**

Encadrer une équipe et animer une réunion n'ont pas de secrets pour vous. Vous maîtrisez les procédures administratives et techniques, l'interprétation et l'application de la réglementation. La gestion des projets vous anime (préparation, budgets et bilans) ainsi que l'évaluation et l'anticipation des effets sociaux, politiques et économiques d'une prise de décision. Construire un argumentaire rationnel permettant l'aide à la prise de décision, la prise de décisions, la négociation font partie de vos intérêts et forces.

- **Savoir-être :**

Le sens de la diplomatie et vos qualités relationnelles (représentation de l'Association, négociation et management) sont des incontournables ainsi que vos qualités humaines et d'écoute. Naturellement dans le dialogue et la communication, votre disponibilité et implication ainsi que votre autonomie et votre sens des responsabilités vous permettront de mener à bien vos missions.

LES CONDITIONS DU POSTE

Type de contrat : CDI temps plein

Lieu de travail : Siège social (Lille) avec déplacements fréquents sur les sites

Statut : Cadre au forfait (217 jours)

Salaire : 42k€ brut annuels sur 13 mois

Avantages : Tickets restaurant, mutuelle, CSE et œuvres sociales, DU Télétravail

Les candidatures sont à envoyer par mail à :

ARELI

ehanarte@areli.fr

Directeur des Services Résidentiels

ehanarte@areli.fr

LA SUITE ?

- Si votre CV est retenu, un appel de préqualification téléphonique sera mené par le RRH ;
- Puis, éventuellement, un entretien en binôme avec le manager et le RRH sera programmé ;
- Puis, enfin, un entretien avec la Directrice Générale pourra éventuellement être mis en place.